

Directrice de publication : Marie-Caroline GUERIN - N°CP : 1213S. 05844 - ISSN : 1762-2808 PAO : Ghislain GILOT – revue numérique

Philippe DINEE - Ghislain GILOT
REVUE N62 janvier-février 2021



F.S.U

#### **EDITO**

Après près de vingt ans de blocage du point d'indice, notre ministre a clamé haut et fort qu'une augmentation sans précédent serait octroyée aux enseignants. On allait voir ce qu'on allait voir !

Cette annonce comme toutes celles de ce ministre, a fait pschitt!

Comme à l'accoutumée, la montagne a accouché d'une souris.

Nous aurons, avec la rémunération de mars 150,00 € pour nous acheter un équipement informatique. Quant aux augmentations, seuls 30 % des collègues y auront droit.

Ce Grenelle a été officiellement lancé en grande pompe médiatique en septembre dernier. Immédiatement l'organisation proposée s'est faite par ateliers aux contours obscurs, multipliant interventions et débats sans rigueur et sans lignes directrices. L'impression de cacophonie générale est très vite apparue, marquée par l'absence criante de l'école et de ses agents.

En réalité ces réunions que l'on peut qualifier de communication ministérielle, ont eu pour but de présenter la vision « blanquérienne » de l'école et d'exposer les réformes à venir dans la poursuite de la ligne politique choisie depuis 2017.

Il est clair qu'à un an des élections présidentielles, ce gouvernement cherche à faire passer aux forceps sa vision élitiste et libérale du système éducatif et plus généralement de la fonction publique. On ne compte plus les déclarations des divers ministres passés et présents expliquant que pour mieux payer les fonctionnaires il fallait en réduire le nombre.

Fait est dit, le nombre de fonctionnaires comme celui des enseignants et plus particulièrement des PLP n'a cessé de diminuer. Mais les augmentations des rémunérations sont restées lettres mortes.

rn a cesse de diminuer. Mais les augmentations des remunerations sont restees lettres mortes. Ces très faibles rémunérations n'incitent pas les jeunes diplômés qualifiés à épouser la profession.

Nous nous dirigeons tout droit vers une école publique pour les pauvres et des établissements privés largement subventionnés par les financements publics pour les plus nantis.

#### Philippe DINEE - Ghislain GILOT

#### Sommaire

Page 1 : EDITO

Page 2: EN 2018 LES SALAIRES DES ENSEIGNANTS ONT DEVISSE DEUX FOIS PLUS VITE

Page 4 : COMPTE RENDU DU CONGRES ACADEMIQUE

Page 7 : VIE FEDERALE

Page 8 : COMMUNIQUE SNUEP BORDEAUX

Page 9: LA MIXITE DES PUBLICS Page 11: FICHE PRATIQUE COVID Page 12: BULETIN D'ADHESION

# Notre métier, leur avenir

Un syndicat pour faire corps!



SNUEP-FSU 38 rue Oudiné 75013 Paris 01 45 65 02 56 snuep.national@wanadoo.fr www.snuep.fr

## EN 2018 LES SALAIRES ENSEIGNANTS ONT DEVISSE DEUX FOIS PLUS VITE

### Le Café Pédagogique - lundi 28 décembre 2020

Il y a les belles paroles sur la revalorisation nécessaire des enseignants et il y a la réalité des politiques poursuivies. En 2018 les salaires des enseignants ont diminué deux fois plus vite que ceux des autres personnels de l'Etat. C'est ce que l'INSEE établit dans sa note annuelle sur les salaires dans la fonction publique.

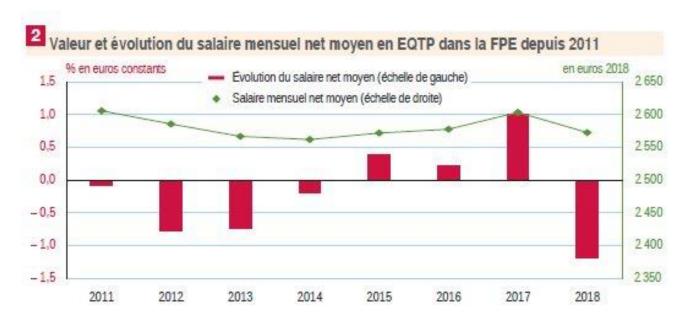
#### Inversion de tendance pour les fonctionnaires



Globalement l'année 2018 a été une mauvaise année pour les salariés de la fonction publique d'Etat avec une chute moyenne du salaire net de 1.2% en euros constants, établit l'Insee dans sa note n°1810. " En euros courants, le salaire net augmente de 0,6 %. Avec le regain de l'inflation, le salaire net moyen en euros constants se replie nettement (– 1,2 % en 2018 après + 1,0 % en 2017)". La chute est plus brutale pour les fonctionnaires que pour les contractuels.

Comme l'écrit l'Insee, "ce ralentissement provient notamment de l'absence de revalorisation du point d'indice, après deux augmentations successives de 0.6% en juillet 2016 puis en février 2017. Il s'explique également par le report à 2019 de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR) et, dans une moindre mesure par le rétablissement du jour de carence".

Reste que tous les agents de l'Etat n'ont pas été touchés de la même façon. En 2018 le salaire moyen des fonctionnaires a baissé en euros constants de 1.4% par rapport à l'année précédente. La baisse a été plus forte pour les fonctionnaires de catégorie B (-2%) que ceux de la catégorie A (-1.4%).



#### Les enseignants particulièrement visés

Quand on regarde les différents métiers de la fonction publique d'Etat, la situation des enseignants vaut qu'on s'y attarde. D'autant que le ministre de l'Education nationale ne cesse de mettre en avant son désir de revaloriser les enseignants.

L'Insee établit d'abord que le salaire net moyen des personnels enseignants à temps plein (EQTP) "est inférieur de 25.5% à celui de leurs homologues non enseignants". Mais l'année 2018 a aussi vu un acharnement spécifique sur eux. Alors que le salaire des non enseignants a reculé en euros constants de 0.9% en 2018, celui des enseignants baisse de 1.5%, soit presque deux fois plus vite.

C'est à relier à la féminisation du corps enseignant. "Le salaire net des femmes reste inférieur de 13.5% en moyenne à celui des hommes", note l'Insee. "L'écart à âge, grade, catégorie et statut égaux est de 3%".

Le 28 janvier 2018, sur France Inter, Jean-Michel Blanquer déclarait : " Il y a une légitimité à vouloir payer plus les professeurs dans le futur. Je ferai mon maximum". On constate ce que valent les paroles ministérielles.

François Jarraud



## Compte rendu du Congrès Académique 19 & 20 janvier 2021 à la FSU 54 (51 rue de Metz 54000 Nancy) et en visioconférence.

Présents: Emilie BENKACI, Philippe BOEHMER, Frank CLEMENT, Philippe DINEE, Lydia DIRAISON, Ghislain GILOT, Karine LORSON, Romuald THOMACHOWSKY, Lorène TOUSSAINT, Jérôme SANDER.

Excusés: Bruno DOUGE, Fabrice BIANCONI.

Représentant du Bureau National : Régis DEVALLE

#### Ouverture des travaux : 9H15

A noter que certains participants ne seront présents que sur une partie du congrès.

- 1) Désignation du secrétaire de séance : Ghislain
- 2) Approbation de l'ordre du jour des travaux du congrès académique.
- Rapport d'activité
   Lecture du rapport d'activité de la période 2017-2021 par Philippe DINEE SA
- 4) Vote du rapport d'activité

Refus de vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

#### 5) Rapport financier

Philippe et Ghislain expliquent que les comptes de notre académie ne sont plus tenus depuis septembre dernier en raison de la démission du Trésorier Claude Martin. La comptabilité nationale a pris en compte ce qui a été fait.

Le prochain ou prochaine trésorier ou trésorière devra se rapprocher de Françoise LOURS pour obtenir les connexions. Claude a restitué tous les documents et les codes d'accès aux comptes et à Grigri.

#### 6) Quitus au trésorier

Refus de vote : 0 Abstention : 1 Contre : 1 Pour : 6

7) Appel à candidatures et élections du nouveau Bureau Académique

Liste proposée :

Lorène TOUSSAINT ; Philippe BOEHMER ; Lydia DIRAISON ; Karine LORSON ; Jérôme SANDER ; Romuald THOMACHOWSKY ; Philippe DINEE ; Ghislain GILOT.

8) Election des membres du Bureau Académique

Refus de vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7

9) Réunion du nouveau Bureau Académique

Le nouveau Bureau Académique se réunit et désigne :

Lorène TOUSSAINT : Secrétaire Académique – Secrétaire Départementale 54 Philippe BOEHMER : Secrétaire Académique Adjoint – Secrétaire Départementale 57

Karine LORSON : Secrétaire Académique Adjoint – Secrétaire Départementale 55

Lydia DIRAISON: Trésorière – Co-secrétaire Départementale 55

10) Désignation des représentants académiques au Congrès National

Notre académie bénéficie de 2 places au Congrès National de Dijon du 22 au 26 mars 2021.

Appel à candidature et élection

Lorène TOUSSAINT représentante académique

Lydia DIRAISON représentante académique

Philippe BOEHMER suppléant

Refus de vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7

11) Vote des modifications des statuts nationaux

Le Congrès académique note une précision concernant l'article 5 : « À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les mandats de secrétaire académique seront comptabilisés et <u>si</u> possible, ne pourront pas excéder 3 mandats consécutifs. »

Refus de vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7

12) Vote des modifications du Règlement Intérieur National (RIN)

Refus de vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7

#### Pause méridienne

13) Thème 2

Refus de vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7 14) Thème 1 Etude des fiches 1 et 2

Fin de la première journée : 16h30

#### Reprise des travaux du congrès : 9h05

15) Thème 1

Refus de vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

16) Thème 4

Refus de vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 8

Clôture du Congrès Académique : 12h30

#### Nous tenons à féliciter :

Lorène TOUSSAINT Secrétaire Académique et Secrétaire Départemental 54 Philippe BOEHMER Secrétaire Académique Adjoint et Secrétaire Départemental 57 Karine LORSON Secrétaire Académique Adjointe et Secrétaire Départemental 55 Lydia DIRAISON Trésorière et Secrétaire Départemental Adjointe 55

Le secrétaire de séance



### VIE FEDERALE



### Compte-rendu CTA inter-académique Mercredi 03 février 2021

La FSU en déclaration préalable fait remarquer que la multiplication des CTA inter-académiques avec un seul point à l'ordre du jour est chronophage et peu efficace, et demande des explications sur les critères ayant décidé de la suppression de 7 postes dans les services académiques du Grand-Est.

Le Recteur reconnait que la visioconférence permet de faire plusieurs réunions mais que c'est chronophage.

Pour la suppression des 7 postes, la question serait à poser au niveau des CT ministériels. A partir du moment où l'administration centrale a pris la décision d'une stabilité des postes administratifs sur un plan national, la répartition des suppressions de postes se fait en fonction d'une sur et sous dotation des académies.

Un travail a été mené par le SGRA pour répartir les -7 emplois entre les 3 académies. Selon la méthode de répartition nationale des emplois, Nancy-Metz et Reims sont excédentaires et Strasbourg déficitaire donc dans un premier temps, -5 postes à Nancy-Metz, +1 à Strasbourg et -3 à Reims.

Le SGRA explique que ce résultat est l'utilisation d'un outil national, SERACA (sur les postes dans les services académiques) qui prend en compte des critères quantitatifs : nombre d'élèves et de personnels. Or Reims et Nancy-Metz sont dans une situation démographique défavorable. Le SGRA s'engage à transmettre une carte comparative entre les académies de la répartition des emplois, qui date de 2018.

L'académie de Nancy-Metz a préfinancé trois postes de secrétariat au secrétariat général de la région académique, un emploi d'attaché et un emploi à la DAF pour compenser les missions régionales de la DAF de l'académie de Nancy Metz (BOP214 – services académiques- qui prend de l'ampleur notamment avec intégration Jeunesse et Sport, et le BOP 150- enseignement supérieur et recherche- par exemple pour les subventions aux établissements de l'enseignement supérieur pour la rénovation thermique). Pour le type d'emploi créé à la DAF, le SGRA ne peut pas répondre pour l'instant.

Pour régulariser la création d'emplois à la région académique, + 2 postes à Nancy-Metz, -1 à Strasbourg et -1 à Reims.

La synthèse des mesures est donc -3 postes à Nancy-Metz, et - 4 postes à Reims dans les services académiques.

La FSU demande si l'excédent de 50 postes à Nancy et de 29 à Reims est fait pour un prévisionnel de futures suppressions de postes dans les services académiques les prochaines années. Elle fait aussi remarquer que la création de 4 postes supplémentaires de conseillers RH de proximité va encore se faire en supprimant des postes administratifs, probablement de catégorie C.

Le SGRA, ose espérer que les indicateurs théoriques ne constituent pas une trajectoire de suppressions d'emplois. C'est un barème qui a le mérite d'exister même s'il est très imparfait car il ne prend en compte que des critères quantitatifs. Il ne souhaite pas opposer conseillers RH de proximité et postes administratifs car la filière administrative est une filière noble, extrêmement diverse. La RH de proximité relève en effet de la filière administrative.

## **COMMUNIQUE SNUEP Bordeaux**

L'enseignement professionnel sous statut scolaire est en grande souffrance avec la politique éducative menée par Jean-Michel Blanquer. Il a fait le choix idéologique de la formation professionnelle par l'apprentissage. Celle-ci profite largement du ruissellement de l'argent public pendant que les structures de l'enseignement professionnel sont étranglées financièrement. Le nombre de Centres de formation d'apprentis est en croissance exponentielle et parmi ceux-là, les CFA d'entreprises n'ont jamais été aussi nombreux.

La transformation de la voie professionnelle voulue par Jean-Michel Blanquer a entériné en 2018 la mainmise du Medef et des branches professionnelles sur tout ce qui concerne la formation professionnelle. Les établissements de l'enseignement professionnel publics, dépouillés de leur spécificité, sont à l'agonie et se trouvent confrontés à une baisse des moyens financiers et pédagogiques. Mais au-delà, c'est tout ce qui faisait la richesse de l'enseignement professionnel sous statut scolaire qui a été mis à mal. Les structures destinées aux élèves les plus fragiles de notre système éducatif sont à leur tour dans la tourmente. C'est le cas des SEGPA, sections d'enseignement professionnel et général adapté, et des EREA, établissements régionaux d'enseignement adapté.

Derrière ces sigles, se trouvent des établissements d'une grande importance pour notre système éducatif. Des structures scolaires de "la dernière chance" qui accueillent aujourd'hui plus de 92000 jeunes (dont 83000 en SEGPA), des élèves en grandes difficultés scolaires, sociales et psychologiques. Ces dernières années, les SEGPA ont subi de fortes diminutions d'heures d'enseignement et la suppression de nombreux ateliers d'enseignement professionnel dans lesquels les élèves retrouvaient le goût des études. Il est impensable que ces jeunes-là n'aient plus que la formation par apprentissage en entreprises comme avenir et comme débouché ! Et maintenant, voilà que ce sont les EREA qui subissent de plein fouet cette destruction de l'enseignement professionnel : diminution des heures d'enseignement, suppression de postes au profit de la multiplication d'heures supplémentaires, diminution de moyens financiers.

En fragilisant gravement ces structures à destination des publics scolaires les plus fragiles, l'éducation nationale se déshonore. Ceux qui en sont les maîtres d'œuvre sont responsables d'une mise à l'écart indigne de nombreux élèves en difficultés. Quand donc va cesser cette mise à mort systématique de l'enseignement professionnel public que ce soit dans nos LP, nos SEGPA et nos EREA!

Nous nous y opposerons de toutes nos forces.



### LA MIXITE DES PUBLICS

Suite à la réunion sur la mixité des publics qui s'est tenue dans un établissement de l'Académie, voici quelques précisions sur les charges, inconvénients et problématiques qui incomberont aux collègues s'impliquant dans une formation avec des apprentis mixés avec des élèves sous statut scolaire dans une même classe

Les élèves ont un âge qui peut aller de 16 à 29 ans et leur statut est différent de celui des élèves. (Salarié aux 35 heures on y revient plus bas).

L'équipe pédagogique a la responsabilité de mettre en forme le parcours de l'élève, qui n'est présent que 12 semaines dans l'année dans l'établissement. Elève qui doit être intégré aux classes existantes.

L'équipe pédagogique doit assurer le calendrier pédagogique, dates de venue dans l'établissement, ainsi que dates de périodes de stages, alignée avec les départs en PFMP de nos élèves.

L'équipe pédagogique assure également la cohérence entre les deux formations, et le suivi des apprentis à distance de manière individuelle pour chaque apprenti

L'équipe pédagogique accompagne les apprentis qui peuvent être en situation de handicap pendant tout leur parcours.

L'équipe pédagogique, accompagne les apprentis qui auraient interrompu leur formation (fin de contrat en entreprise) pour les aider à retrouver un contrat

L'équipe pédagogique, accompagne les apprentis qui auraient raté leur diplôme.

L'équipe pédagogique évalue les compétences acquises par les apprentis en contrôle continu, en d'autres termes il propose des CCF spécifiques dans le même temps que les cours pour les autres élèves. Un même CCF ne pouvant être envisagé puisque les apprentis ne seront pas au même niveau d'avancement en étant présent seulement 12 semaines dans l'année.

L'équipe pédagogique doit apporter la preuve de la plus value pédagogique de la formation, en fournissant des documents en appuis afin de justifier des savoirs enseignés

L'équipe pédagogique est en charge de créer rapidement du lien entre les élèves et les apprentis, donc de penser et d'organiser une semaine d'intégration.

L'équipe pédagogique se charge de la communication avec les entreprises pour avoir la meilleure organisation possible,

L'équipe pédagogique confectionne et rempli le livret d'apprentissage. "Parfois les apprentis peuvent le faire mais comme ça n'est pas évident pour tous les jeunes, l'équipe pédagogique est la, et c'est un long travail de renforcement de la relation entre l'entreprise et l'établissement"

L'équipe pédagogique doit mettre en place un chef d'œuvre différent avec les apprentis puisqu'encore une fois, ils ne sont présents que 12 semaines

Qui ne va pas toucher 1 centime pour l'ensemble du travail cité au dessus ? Toujours l'équipe pédagogique.

Le plus souvent, lorsqu'un lycée accueille quelques apprentis ou une section par apprentissage, les intervenants sont les enseignants de l'établissement. Ils interviennent, SOIT en-dehors de leur service en HS, SOIT s'ils sont titulaires, en tout ou partie, dans le cadre de leur service.

Les enseignants intervenant dans ces enseignements, continuent à être gérés et rémunérés par le rectorat et perçoivent une indemnité de suivi des apprentis (ISA) au lieu de l'indemnité de suivi des élèves (ISO), dont le montant est identique. Le Trésor public prélève sur le budget du lycée la somme correspondant à leurs rémunérations et aux charges qui y sont liées.

Comme les élèves sont aux 35h si leur emploi du temps fais moins que 35 h/semaine il faut leur trouver du travail pédagogique encadré, donc en plus. Celui ci est rémunéré par le GRETA sous forme d'indemnité horaire en fonction du niveau, 35 euros au niveau 5 et 53 euros au niveau 3.

Enfin le guide du rectorat précise que lors de l'ouverture d'une formation par apprentissage, le chef d'établissement et son adjoint, s'ils interviennent dans l'UFA, perçoivent une indemnité forfaitaire annuelle fixée en fonction du nombre d'apprentis accueillis.

Dis autrement, nous fournissons le travail et ils perçoivent la prime!

Voila ce qui doit nous amener à voter NON en sollicitant nos représentants pour que soit porté unanimement notre voix pour nous opposer à cette mise en place.

Pour rappel, les DHG et DGE ne prennent en compte que les élèves sous statut scolaire. Accueillir des apprentis ne garantit donc nullement la pérennité des postes, contrairement à ce que certains chefs d'établissement proclament.

Il faut voter et faire voter <u>CONTRE</u> lors de la présentation en CA de cette organisation pédagogique, mixant élèves sous statut scolaire et apprentis.

La fin des règles statutaires nuit gravement à la santé





#### Tous ensemble pour défendre notre santé et celle des autres l

### Fiche pratique cas de COVID dans un établissement

Que faire si un élève ou un membre du personnel est porteur de la COVID-19 (confirmé par test)?

#### 1. Le directeur, sous couvert de l'IEN, ou le chef d'établissement doit :

- informer l'IA -DASEN qui prendra contact avec l'ARS.
- isoler le foyer d'infection (l'individu ou les individus malades)
- établir une liste des personnes ayant été en contact immédiat avec le. les personne.s malade.s.

#### 2. Je suis sur cette liste

- Sur la demande de ma hiérachie, je reste chez moi.
- J'attends la liste définitive établie par l'ARS

#### 3. Je suis sur la liste de l'ARS

- Je dois passer un test
- Je suis en « quatorzaine »
- Je suis en ASA

### 4. Mon test est positif

Je suis en arrêt maladie ordinaire ; et je rélève du dispositif de prélévement du jour de carence. Si les mesures ne sont pas respectées.

Nous vous conseillons de remplir <u>le registre de danger grave et imminent</u> et d'aller voir votre médecin pour qu'il vous établisse un certificat d'isolement.

Rien n'est prévu pour les personnes à risques qui n'ont pas eu de contact direct avec le foyer d'infection immédiat.

La FSU déplore cet état de fait, ainsi que la réactualisation de la journée de carence. Elle demande régulièrement des clarifications sur les différentes situations et obtient certaines avancées.

Faites-nous part de vos situations d'école et d'établissements et nous les ferons remonter le plus rapidement possible à l'administration.



En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

### **BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2020-2021**

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2021

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Courriel : snuep.national@wanadoo.fr

Courriel : snuep.national@wanadoo.fr Site : www.snuep.fr - Téléphone : 01.45.65.02.56



MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin: cela facilite le travail des militant-es.

M D Maria D Data da maissana / /	ACADÉMIE (au 01/09/2020) :
M. Date de naissance ://	SITUATION ADMINISTRATIVE  PLP C CPE AED C
Prénom:	Titulaire 🗅 Stagiaire 🗅
Adresse complète :	Classe normale 🗆 Hors classe 🗅 Classe exceptionnelle 🗆
7.010330 COTTOTO	Échelon au 01/09/20 : Depuis le :/
	Contractuel·le  CDD  CDI  CDI  CDI  CDI  CDI  CDI  CD
Tél, fixe : Portable :	Retraitée a en congé a sans emploi a <b>Emploi</b>
E-mail:	particulier: (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR,
•	congés divers):
	Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non,
Discipline précise :	d'un crédit d'impôts égal à 66 % de votre cotisation. *
Code (si connu):	*sauf déclaration aux frais réels où 100 % de la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.
AFFECTATION	comptabilisee dans les trais professionnels.
LP O SEP O SEGPA O EREA O	Journal FSU (« POUR ») : Numérique 🗖 Papier 🗖
Collège 🗖 Lycée 🗖 Supérieur 🗖 FC 🗖	
	<b>RÈGLEMENT DE LA COTISATION</b>
Nom de l'établissement :	Temps partiel:% Montant€
RNE (facultatif):	Mode de paiement : Prélèvement en 3x □ 6x □
Ville:	A THE SAME OF THE
Si TZR, Étab d'exercice :	Paiement en ligne en 1x ou 3x sur le site □
Rattachement administratif:	Chèque-s:1x □ 2x □ 3x □
	Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée
nouvellement à chaque rentrée scalaire. Je pourrai alors apporter les carrections néce ode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.  a soussigné-e	QUE RENOUVELABLE DE COTISATION  onduit automatique ment les armées suivantes à la même date et je serai avertie de so ssaires à ma situation {indice, date de promotion, quotité de travail, etc.}, choisir un autre mon compte à prélever :€€
t. 26 et 27 de la lai du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'êmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.  PEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATI  Choisis en 2020-2021 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les carrections néces de de paiement ou décider de ne pas réadhérer.  Se soussigné-e autorise l'établissement teneur de resonates l'établissement teneur de reconouvellement suivants : novembre 2020, janvier 2021, mars 2021  Den 6 fois la somme de soulier soit pour chaque prélèvement suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 2021  ANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA  signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNUEP-FSU à envoyer des instructions à votre tructions du SNUEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque seion le	QUE RENOUVELABLE DE COTISATION  onduit automatiquement les amées suivantes à la même date et je serai avertile de sons saires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un automatiquement à prélever :
t. 26 et 27 de la lai du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'êmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.  DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATI  Le choisis en 2020-2021 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les carrections néces adde de paiement ou décider de ne pas réadhérer.  Le soussignée	QUE RENOUVELABLE DE COTISATION  onduit automatique ment les années suivantes à la même date et je serai avertie de so ssaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un auto mon compte à prélever :
t. 26 et 27 de la lai du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'êmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.  DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATI  Le choisis en 2020-2021 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les carrections néces adde de paiement ou décider de ne pas réadhérer.  Le soussignée	QUE RENOUVELABLE DE COTISATION  onduit automatiquement les amées suivantes à la même date et je serai avertire de sons saires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un automatiquement à prélever :
t. 26 et 27 de la la du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduirelors du renouvellement d'émes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.  DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATI  Choisis en 2020-2021 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les carrections néces de de paiement ou décider de ne pas réachérer.  a soussigné-e de la 3 fois la somme de Soit pour chaque prélèvement de nois des mois suivants : novembre 2020, janvier 2021, mars 2021  Il en 6 fois la somme de Soit pour chaque prélèvement des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars 3 des mois suivants : novembre 2020, décembre 2020, janvier 2021, février 2021, mars	QUE RENOUVELABLE DE COTISATION  onduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai avertire de sonées saires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un automon compte à prélever :
t. 26 et 27 de la lai du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduirelors du renouvellement d'émes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.  DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATI  choisis en 2020-2021 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite reconduvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections néces de de paiement ou décider de ne pas réadhérer.  a soussigné e	QUE RENOUVELABLE DE COTISATION  onduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai avertire de sa ssaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un auto mon compte à prélever :€€ ars 2021, avril 2021  e banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément au  es conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. e votre compte. Vos draits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vo  NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER  SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS
t. 26 et 27 de la lai du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduirelors du renouvellement d'émes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.  DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATI  choisis en 2020-2021 le prélèvement automatique de ma cotisation. Il sera ensuite recinque lement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les carrections néces de de paiement ou décider de ne pas réachérer.  a soussigné-e	QUE RENOUVELABLE DE COTISATION  onduit automatiquement les années suivantes à la même date et je serai avertire de sa ssaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un auto mon compte à prélever :€€ ars 2021, avril 2021  e banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément au es conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.  e votre compte. Vos draits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vo  NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER  SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 38 RUE EUGÈNE OUDINÉ 75013 PARIS  Palement: **Irécutrent /répétitiff* À: Le: Signeture:



### MONTANTS DES COTISATIONS DE SYNDICALISATION POUR L'ANNÉE 2020-2021

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1ère fédération de l'Éducation nationale.

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2021

	Catégorie \ Échelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
	Categorie (Echelon	1	2	3	4	3	b ou A1	7 ou AZ	8 OU A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale	99	138	141	144	150	156	165	177	186	198	210
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	2,80	3,91	4,00	4,08	4,25	4,42	4,68	5,02	5,27	5,61	5,95
	Hors classe	189	198	213	228	243	255					
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,36	5,61	6,04	6,46	6,89	7,23					
	Classe exceptionnelle	222	234	246	264		282	294	309			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,29	6,63	6,97	7,48		7,99	8,33	8,76			
La Réunion en €	Classe normale	129	180	183	189	195	201	213	228	243	258	276
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	3,66	5,10	5,19	5,36	5,53	5,70	6,04	6,46	6,89	7,31	7,82
	Hors classe	243	255	276	294	315	333					
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,89	7,23	7,82	8,33	8,93	9,44					
	Classe exceptionnelle	288	303	318	342		366	381	399			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	8,16	8,59	9,01	9,69		10,37	10,80	11,31			
	Classe normale	15357	21480	21675	22308	22941	23886	25251	27003	28758	30444	32586
Nouvelle- Calédonie	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	435,12	608,60	614,13	632,06	650,00	676,77	715,45	765,09	814,81	862,58	923,27
et	Hors classe	28644	30145	32472	34799	37126	39348					
Polynésie française	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	811,58	854,11	920,04	985,97	1051,90	1114,86					
en CFP	Classe exceptionnelle	33855	35802	37749	40479		431467	45171	47460			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	959,23	1014,39	1069,56	1146,91		1231,57	1279,85	1344,70			
Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	Classe normale	114	162	165	168	174	183	192	207	219	231	249
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	3,23	4,59	4,68	4,76	4,93	5,19	5,44	5,87	6,21	6,55	7,06
	Hors classe	219	231	249	267	282	300					
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,21	6,55	7,06	7,57	7,99	8,50					
en €	Classe exceptionnelle	258	273	288	306		330	342	360			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	7,31	7,74	8,16	8,67		9,35	9,69	10,2			9

#### **AUTRES COTISATIONS:**

☐ Stagiaire: 1 échelon classe normale

☐ Non-titulaire : 93 €	☐ Non-titulaire Réunion : 1	11€	☐ Non-titulai	reNelle Calédonie: 1331	0 CFP	☐ Non-titulaireGuyane : 85€		
Retraité-es* - PLP et CP	E							
Métropole-Guadeloupe-	Guyane-Martinique-Mayotte	□PLP1	: 87 €	□CN:96 €	□HC : 1	08 €	□ CEx : 114 €	
la Réunion		□PLP1	: 117 €	□CN:129 €	□HC : 1	44 €	□ CEx : 152 €	
Nouvelle-Calédonie -	Polynésie française	DPI P1	10383 CER	P D CN - 11457 CEP	DHC · 1	2888 CEP	D. CEV : 13605 CEP	

□ Assistant · e d'éducation : 36 €

#### **CONTACTS ACADÉMIQUES**

#### Bruno BOURGINE SNUEP-FSU 12 place du Gal de Gaulle 13001 Marseille

Annabelle HUMBERT 180 rue Pasteur 02300 Chauny

Virginie BOUVOT Adrien GARDE Maison des Syndicats SNUEP-FSU 4B rue Léonard de Vinci 25000 Besançon

P. BOUSQUET G. JOUSSEAUME N. LAKHSASSI SNUEP-FSU 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux

Benoit LECARDONNEL 3º étage, 10 rue Tancrède 50200 Coutances

## Ugo TREVISIOL

SNUEP-FSU Maison du peuple 29 rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand

#### Sandrine TOULOUSE SNUEP-FSU Corse Maison des syndicats

2 rue du Castagno 20200 Bastia Crétei Sabrina, HASSANI Jean-Philippe COURNET SNUEP-FSU

### 11/13 rue des Archives 94000 Créteil

Anne ROUZIER Philippe DUCHATEL 2 rue du Parc 21000 Châlon-sur-Saône

### B. GUILLAUD-ROLLIN

P. MICHELON SNUEP-FSU Bourse du travail 32 av. de l'Europe 38030 Grenoble cedex 02

#### Guyane Sonia NEMORIN Marina VOYER-COUPRA

SNUEP-FSU, BP 847 97339 Cayenne Cedex Charles LOPIN Résidence les Longanis

#### Bat C. Appt 4 7 Bd Mahatma Gandhi 97490 Ste Clotilde Lille Jacques ALEMANY

SNUEP-FSU 209 rue Nationale 59000 Lille

#### SNUEP-ESU 24 bis rue de Nexon 87000 Limoges

Séverine BRELOT SNUEP-FSU Bourse du travail salle 44, place Guichard

### 69003 Lyon Martinique Danielle AVERLANT

Christophe THEGAT SNUEP-FSU 41 avenue des Caneficiers 97200 Fort de France

#### Omar ATTOUMI AMBRIRIKI Marine BOULAKHRAS SNUEP-FSU BP 57 97620 Chirongui

Montpellier Pascal MILLET SNUEP-FSU Enclos des Lvs. bat B 585 rue d'Aiguelongue 34090 Montpellier

# Retrouver les mails et numéros detéléphone sur www.snuep.fr

Philippe DINEE SNUEP-FSU 54 51 rue de Metz 54000Nancy

### Cécile CHÉNÉ SNUEP-FSU,

Bourse du Travail 14 Place Imbach 49100 Angers Nice Andrée RUGGIERO

SNUEP-FSU

#### Bourse du Travail 13 avenue Amiral Collet 83000 Toulon

Aurélia VANHALLE **BP 58** 

### 98845 NOUMEA CEDEX Marylise BEAU

Patrick BERNARD Stéphane LEROY Christophe MAYAM

## SNUEP-ESU

35-37 Av. de l'Europe BP 30836 41008 BLOIS Cedex Paris

☐ Sanstraitement: 27 €

#### Eric CAVATERRA SNUEP-FSU Paris 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

Céline THIBAUDAULT SNUEP-FSU

#### Av. du Parc d'Artillerie 86000 Poitiers Emmanuel CANERI

SNUEP-FSU, BP 585, 98713 Papeete snueppf16@gmail.com Régis DEVALLÉ

### 18 rue de Vitry 51250 Sermaize-les-Bains

Ronan OILLIC Agnès PRUDENZANO SNUEP-FSU 14 rue Papu 35000 Rennes

Jérôme DUBOIS Muriel BILLAUX SNUEP-FSU 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

# SNUEP-FSU

4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg

Agnès BERNADOU Estelle CARRIER FSU 31 - SNUEP-FSU 52 rue Jacques Babinet 31100 Toulouse

Rafikha BETTAYEB Olivier GUYON SNUEP-FSU Versailles 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris

<sup>\*</sup> Pour les retraité es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération générale des retraités de la Fonction publique)